

Rapport général

La 9^e Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF), réunie comme organe du Sommet et comme Conférence générale extraordinaire de l'Agence de la Francophonie, s'est tenue à Hanoï, au Vietnam, les 11 et 12 novembre 1997.

1. OUVERTURE DES TRAVAUX

Avant d'ouvrir les débats, S.E. M. Nguyen Manh Cam, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères du Vietnam, président de la Conférence ministérielle de la Francophonie, rend hommage à la mémoire de Mme Danielle de Saint-Jorre, qui fut ministre des Affaires étrangères, du Plan et de l'Environnement des Seychelles et dont l'engagement pour la Francophonie et pour les femmes fut un exemple pour tous. Il invite l'assemblée à observer une minute de silence à sa mémoire.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous les participants, au nom du gouvernement vietnamien et en son nom personnel, le président de la Conférence leur souhaite de pouvoir, à l'occasion de ce séjour, découvrir le Vietnam, son peuple et ses traditions.

Le président souligne qu'il revient aux délégations de faire le bilan des actions menées par les acteurs de la Francophonie et de mettre la touche finale aux travaux préparatoires à la VII^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

Il évoque le chemin parcouru depuis le Sommet de Cotonou en vue d'aboutir à la réforme institutionnelle qui vise à conforter l'unité de la communauté francophone et à donner davantage de cohérence et d'efficacité aux actions communes.

La clé de voûte de cette réforme institutionnelle sera l'élection du secrétaire général de la Francophonie à l'occasion du Sommet de Hanoï. Un deuxième élément non moins important sera la désignation de l'administrateur général de l'Agence de la Francophonie. S.E. M. Nguyen Manh Cam souhaite que celui-ci soit désigné lors d'une session extraordinaire convoquée immédiatement après la clôture du Sommet.

Le président attire l'attention des participants sur les risques de marginalisation qui pèsent sur les pays les plus faibles économiquement du fait de la mondialisation. Il estime qu'il est temps de parler davantage de développement économique. C'est pourquoi le Vietnam a proposé que le thème principal du Sommet de Hanoï traite de l'interaction entre coopération et solidarité, entre coopération économique et développement, entre paix et développement, entre développement économique et développement social.

Cette préoccupation à l'égard du développement se traduit, notamment, par l'ambition de mettre en place un espace de coopération économique francophone, ouvert sur le reste du monde. Sans oublier les valeurs culturelles qui constituent la base solide des liens de solidarité unissant la communauté francophone, la coopération économique permettra aussi d'insuffler dynamisme et réalisme à cette solidarité traditionnelle.

Au terme de son allocution, S.E. M. Nguyen Manh Cam, président en exercice de la CMF, déclare ouverte la 9^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie et souhaite plein succès à ses travaux.

2. CONSTITUTION DU BUREAU

Le bureau de la Conférence est ainsi constitué :

Président :	Vietnam	
Vice-présidents :	France	Canada
	Bénin	Tchad
	Maroc	Niger
	Cambodge	Cameroun
Rapporteur :	Burkina Faso	

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDONNANCEMENT DES TRAVAUX

Les projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux sont adoptés tels qu'ils sont proposés.

4. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT DU CONSEIL PERMANENT DE LA FRANCOPHONIE

4.1. Rapport du président du Conseil permanent de la Francophonie

Présentation

Après avoir rappelé les circonstances de sa nomination en qualité de président du Conseil permanent de la Francophonie, lors de la 8^e Conférence ministérielle de la Francophonie tenue à Marrakech les 17 et 18 décembre 1996, M. Trinh Duc Du souligne que les activités du CPF au cours de l'année écoulée ont eu pour finalité, de Marrakech à Hanoi, de franchir toutes les étapes du processus de mise en œuvre de la réforme institutionnelle pour que celle-ci devienne une réalité vivante dès la nomination du premier secrétaire général de la Francophonie.

Il souligne également que l'année écoulée a été marquée par la volonté de remplir toutes les missions assignées au CPF sur les plans politique et économique ainsi que dans le domaine de la coopération multilatérale francophone.

Dans le domaine politique, le président évoque tout d'abord le mandat relatif à la région des Grands Lacs. À ce sujet, il a organisé à Paris, les 19 et 20 juin 1997, un séminaire de réflexion auquel ont pris part les membres du groupe de contact à l'effet de préciser l'initiative et l'approche de la Francophonie pour la région des Grands Lacs. Il a également conduit une mission de la Francophonie au Burundi, au cours de laquelle des perspectives d'action ont pu être dégagées. Il reviendra au nouveau secrétaire général de la Francophonie de donner une suite concrète à toute cette problématique.

Le CPF a également engagé une réflexion sur l'appui à l'État de droit, à la démocratie et à la paix. Cette réflexion a permis de mettre en lumière la nécessité pour la Francophonie de disposer, sans créer de nouvelles structures, d'un instrument pertinent susceptible d'intervenir en matière de prévention des conflits, de règlement des crises et d'appui à la paix par une consultation rapide de ses instances politiques, et éclairé en permanence par une action vigilante.

En outre, le CPF a accordé une attention particulière à la situation de crise profonde que traversent certains de nos pays membres, en particulier ceux de la région des Grands Lacs. Le président recommande que la communauté francophone se dote des moyens nécessaires, par le fonds francophone d'urgence créé à Cotonou, en vue de faire face autant que possible aux conséquences de telles situations.

Pour compléter ce tableau des besoins dans le domaine politique, le président du CPF fait état de ses démarches auprès de M. Kofi Annan, secrétaire général des Nations unies, du président du Conseil de sécurité et du président du Groupe des pays non alignés. Ce dernier et M. Annan ont tous les deux accepté d'être représentés au VII^e Sommet. Le président souligne l'importance d'approfondir ce dialogue tant il est vrai que les efforts de la Francophonie doivent être conduits en cohérence avec ceux des Nations unies et de l'OUA.

Sur le plan économique, la réflexion du CPF s'est articulée autour du thème économique proposé par le Vietnam pour le Sommet de Hanoi.

À cet égard, M. Trinh Duc Du évoque les impératifs de la situation internationale et les défis grandissants de la globalisation de l'économie et des échanges. Il souligne l'urgence de promouvoir un espace économique francophone conçu comme un réseau de coopération. Deux documents présentant des orientations et des axes fédérateurs sont soumis à l'examen de la CMF.

Le président rappelle que les chefs d'État et de gouvernement réunis à Cotonou, en adoptant la résolution n° 14, étaient déjà animés du souci de voir la Francophonie multilatérale élargir sa coopération et ses champs d'action à l'économie. Les travaux menés par le CPF ont aussi eu comme objet de permettre à la Francophonie d'engager une phase opérationnelle en vue de l'organisation d'un espace économique de coopération.

S'agissant de coopération, le président souligne que l'action du CPF a été soutenue, notamment, par les interventions de l'Agence de la Francophonie (ACCT), unique organisation intergouvernementale de la Francophonie et opérateur principal des sommets. Cette action s'est par ailleurs appuyée sur le réseau diversifié des opérateurs directs et reconnus du Sommet : Aupelf-Uref, Université Senghor, TV5, AIMF. Des liens interactifs ont été établis avec les deux conférences ministérielles permanentes (Confémen, Conféjes) ainsi qu'avec l'AIFLF, en sa qualité d'Assemblée consultative, le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) et le Forum francophone des affaires (FFA).

En d'autres termes, souligne le président, cette constellation de partenaires s'appuie sur des racines anciennes auxquelles il faut désormais ajouter une dynamique nouvelle pour que la Francophonie trouve la pleine mesure de son expression en fonction des exigences de la modernité. C'est dans cette optique que la Conférence des ministres francophones chargés des inforoutes, qui s'est réunie en mai 1997 à Montréal, a proposé d'adopter une démarche spécifique pour que la communauté francophone assure son ancrage dans les nouvelles technologies de la communication.

M. Trinh Duc Du informe les ministres qu'ils auront à se prononcer sur un projet de déclaration et un projet de plan d'action qui invitent le Sommet à marquer plus fermement son adhésion aux grands principes et aux orientations de la coopération multilatérale francophone. À cet égard, il attire leur attention sur l'importance des efforts financiers à consentir pour traduire leurs décisions en réalisations concrètes.

La Conférence sera également appelée à se prononcer sur un projet d'actualisation du document relatif aux « modalités d'adhésion à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage » ainsi que sur une proposition d'amendement à la Charte de la Francophonie transmise au CPF par l'un des États membres.

En terminant son propos, le président du CPF exprime sa profonde gratitude à l'ensemble des membres du Conseil, à l'Agence de la Francophonie, à son secrétaire général, M. Jean-Louis Roy, ainsi qu'à tous les opérateurs directs et reconnus des sommets et à leurs responsables.

Ces remerciements vont aussi aux autres institutions partenaires, et en particulier à l'AIFLF.

Il exprime enfin sa gratitude à ses conseillers, à son secrétariat et à celui des instances qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes au service de la Francophonie.

•Débats

À la suite de l'exposé du président du CPF, de nombreuses délégations commencent par saisir l'occasion de leur intervention pour exprimer leurs remerciements et leurs félicitations au gouvernement et au peuple vietnamiens pour la qualité de leur accueil et pour l'excellence de l'organisation du Sommet.

Une profonde sympathie est également témoignée au Vietnam à la suite des lourdes pertes en vies humaines et des dégâts matériels considérables provoqués par le typhon Linda dans la partie sud du pays.

Plusieurs pays demandent une action de solidarité morale ou matérielle dans le cadre bilatéral. Le secrétaire général de l'Agence de la Francophonie annonce que des dispositions ont été prises avec le Bureau régional de raser pour une contribution à la reconstruction des établissements scolaires touchés par cette catastrophe.

Après avoir félicité unanimement le président du CPF pour la qualité de son rapport et pour son apport considérable à l'avancement de la préparation des réformes institutionnelles depuis sa prise de fonction à Marrakech, les intervenants ont procédé à des déclarations préliminaires.

Ainsi, S.E. M. Ali Samir Safouat, ambassadeur, représentant personnel du président de la République arabe d'Égypte au CPF, a réaffirmé l'engagement de son gouvernement à la cause francophone et au renouvellement des institutions, tout en souhaitant que la nouvelle communauté ne soit pas seulement l'affaire des politiques et des spécialistes, mais qu'elle rejoigne progressivement les secteurs de l'opinion et devienne une véritable Francophonie des peuples.

Prenant la parole au nom du gouvernement du Québec, SEM Sylvain Simard, ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie, a quant à lui souligné trois aspects du rapport du président du CPF et s'est félicité surtout que le CPF ait abordé la question du volet économique sous l'angle de la concertation entre les membres d'un espace de coopération économique francophone.

À propos de la mondialisation, il a proposé qu'au-delà du commerce et des échanges économiques, la Francophonie vise la mondialisation de la solidarité, de la diversité des identités et des cultures.

S.E. M. Charles Josselin, secrétaire d'État français chargé de la Coopération, a félicité le gouvernement du Vietnam pour la dimension politique et économique imprimée au VII^e Sommet.

S.E. M. Moustapha Niassé, chef de la délégation du Sénégal, a insisté sur l'importance pour la Conférence de tracer les orientations essentielles et les options fondamentales de l'idéal francophone dans le contexte d'un monde en pleine mutation.

S.E. M. Alpha Adboulaye Diallo, représentant personnel du président de la République de Guinée, s'est réjoui de la tenue, pour la première fois, d'un Sommet en terre asiatique et y voit une manifestation de la dimension universelle de la Francophonie.

Prenant la parole à son tour, S.E. M. Ablassé Ouédraogo, ministre des Affaires étrangères et chef de la délégation du Burkina Faso, a souligné qu'en une année le président du CPF avait accompli sur le terrain un travail appréciable et que la qualité de son rapport laissait entrevoir d'excellents résultats pour le Sommet de Hanoï. B a ajouté que la Francophonie était utile mais que cette utilité devait être comprise par tous les membres pour que l'institution puisse aller de l'avant.

Le représentant de la Bulgarie, S.E. M. Stephan Tafrov, vice-ministre des Affaires étrangères, s'est réjoui de la dimension politique de la Francophonie, pour laquelle les droits de l'homme et la démocratie constituent des valeurs essentielles.

S.E. M. Amara Essy, ministre des Affaires étrangères de la République de Côte d'Ivoire, a indiqué que l'on devait se départir de l'idée que les sommets de la Francophonie étaient sans lendemain et que la Francophonie devait désormais être porteuse d'espoir pour nos peuples.

Le représentant du Niger, S.E. M. Ibrahim Assane Mayaki, ministre des Affaires étrangères et des Nigériens à l'extérieur de la République du Niger, affirme qu'il ne saurait y avoir une Francophonie politique viable sans une Francophonie économique crédible.

Le chef de délégation du Burundi, S.E. M. Luc Rukingama, ministre des Relations extérieures et de la Coopération, s'est félicité des efforts déployés par la Francophonie pour promouvoir un règlement pacifique de la crise dans les pays membres de la région des Grands Lacs et pour créer un environnement propice aux pourparlers de paix.

Pour S.E. M. Narang Nouth, ministre de la Culture et des Beaux-Arts du Cambodge, la tenue du VII^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage au Vietnam est un grand événement pour toute l'Asie du Sud-Est. Elle marque non seulement une ouverture, mais doit constituer aussi un point de départ économique. La présence de la Francophonie en Asie doit être plus importante qu'elle ne l'a été jusque-là. Il espère ainsi qu'après ce Sommet, d'autres pays d'Asie rejoindront la Francophonie.

Après ce débat général, le rapport d'activités du CPF a été adopté.

4.2. Projet de statut d'observateur à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Le président du CPF rappelle que mandat a été confié au CPF de préparer l'actualisation du document relatif aux « modalités d'adhésion à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage » adopté par le Sommet de Cotonou. Les aménagements proposés portent essentiellement sur la création d'un statut d'« observateur », qui sera distinct de celui d'« invité spécial » reconnu jusqu'à présent.

Le statut d'observateur permettrait d'accueillir les États qui, par la suite, auraient la possibilité de se déterminer sur la place qu'ils souhaiteraient occuper au sein de la Francophonie. Ce statut pourrait aussi être offert aux organisations internationales intergouvernementales, sur une base de réciprocité. Le statut d'invité spécial ne concernerait que les sommets. Il serait accordé à l'occasion de chaque conférence et ne serait pas automatiquement reconductible.

Le CPF propose ainsi que trois catégories de demandes soient prises en compte : invités spéciaux, observateurs, membres associés. Il soumet ses recommandations à l'approbation de la CMF en vue de leur adoption par le Sommet.

Les aménagements proposés par le CPF, notamment en ce qui concerne le statut d'« observateurs », sont adoptés.

4.3. Examen des demandes d'adhésion et de modification de statut

Le président du CPF indique que les modifications proposées au document relatif aux « modalités d'adhésion à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement » permettent de répondre de façon appropriée aux nouvelles demandes présentées.

Dans cette optique, le CPF a examiné de manière favorable les demandes suivantes :

- statut d'invité spécial au Sommet de Hanoi : Région autonome de la Vallée d'Aoste ;
- statut d'observateurs : Pologne, Albanie ;
- statut de membres à part entière : Moldavie, Sao Tomé-et-Principe.

Le CPF a également reçu la candidature de la Macédoine au statut d'observateur. Cette candidature n'a pu être retenue en raison de son dépôt hors délais.

Au cours du débat, le représentant de la France souligne l'intérêt qu'il verrait à ce que la Louisiane soit admise au statut d'invité spécial.

Les propositions du CPF relatives au maintien du statut d'invité spécial pour la Région autonome de la Vallée d'Aoste, à l'accession de la Pologne et de l'Albanie au statut d'observateurs, et la transformation du statut de membres associés de la Moldavie et de Sao Tomé-et-Principe en statut de membres à part entière sont adoptées.

Après un long débat, la CMF décide de soumettre la question de l'adhésion de la Macédoine aux chefs d'État et de gouvernement.

Les représentants de la Moldavie et de Sao Tomé-et-Principe prennent tour à tour la parole pour remercier la communauté francophone qui les accueille en son sein en tant que membres à part entière.

4.4. Examen des recommandations du CPF sur le financement de la Francophonie multilatérale

Présentation

À l'invitation du président de la CMF, le secrétaire général de l'Agence de la Francophonie présente le rapport de travail et les recommandations du groupe ad hoc sur le financement de la coopération multilatérale francophone mis en place par le CPF suite à sa demande.

Le mandat du groupe était de préparer des réponses précises à la question des niveaux de financement, compte tenu du coût de la mise en place de nouvelles institutions, de l'adhésion des nouveaux membres et des priorités d'action, et à celle du suivi des engagements pris par les États et les gouvernements au titre des contributions volontaires liées et déliées.

Les interventions des opérateurs devant le groupe ad hoc ont fait ressortir des difficultés essentiellement liées aux retards de décaissement ou au non-versement des contributions volontaires, à l'application par les bailleurs de fonds du principe de l'annualité budgétaire, au déséquilibre croissant entre crédits liés et crédits déliés au détriment de ces derniers, etc.

Le groupe ad hoc a proposé un certain nombre de correctifs visant à contribuer au redressement rapide et durable de la situation. Il est notamment recommandé que les engagements des pays soient irréversibles et durables, qu'un budget consolidé de la Francophonie soit mis en place, à l'occasion des sommets, pour une période de deux ans.

Concernant les besoins de financement du Secrétariat général de la Francophonie, le groupe s'est particulièrement attaché à une réflexion approfondie sur quelques principes de base à adopter dans la mise en place des nouvelles institutions décidées à Marrakech.

Il a opté pour une hypothèse qualifiée de réaliste en proposant que, s'appuyant sur les structures existantes de l'Agence de la Francophonie, le futur Secrétariat général de la Francophonie reste léger. Il a proposé que son personnel soit constitué de 16 postes et son budget arrêté à 20,80 MF.

Le groupe a surtout insisté pour que le financement du Secrétariat général soit supporté par l'ensemble des États et des gouvernements membres, sur la base de nouvelles contributions statutaires spécifiques ou d'un pourcentage prélevé sur le FMU, ou des deux à la fois.

Débats

Les échanges suivant cet exposé ont fait ressortir le souci de la Conférence ministérielle de voir la majeure partie du FMU réservée à l'action de coopération. La Conférence a également recommandé le rétablissement de l'équilibre entre les crédits déliés et les crédits liés, conformément au ratio de 70 % pour les premiers et de 30 % pour les derniers, recommandé depuis le Sommet de Chaillot.

Au sujet du financement du Secrétariat général, les représentants des États africains ont exprimé des inquiétudes consignées dans une déclaration présentée à la Conférence, quant au risque d'augmentation du budget prévu. Ils ont souligné les inconvénients que pourrait leur causer une majoration des contributions statutaires et ont par conséquent demandé le maintien du budget prévu par le Secrétariat général à son niveau actuel.

5. SUIVI DE LA RÉOLUTION DE COTONOU RELATIVE AUX INSTITUTIONS DE LA FRANCOPHONIE

5.1. Charte de la Francophonie : propositions d'amendements

Le président du CPF informe la Conférence qu'il a été saisi par l'un des États membres d'une proposition d'amendements à la Charte de la Francophonie adoptée à Marrakech. Il soumet cette proposition à l'appréciation de la CMF.

Le chef de délégation de la France est invité à expliciter et à préciser la logique de cette proposition faite par la France.

Francophonie au Sommet de Hanoi, M. Josselin a indiqué que l'amendement de la France vise à renforcer la mission de coordination du secrétaire général en confiant au CFF, qu'il préside, le rôle de Conseil d'administration de l'Agence de la Francophonie. En confiant au secrétaire général de la Francophonie la fonction de président du Conseil d'administration, l'expression de la Charte « le plus haut responsable de l'Agence » prendrait ainsi un contenu. Cette disposition tend, à ses yeux, à faire converger les deux logiques qui fondent l'institutionnel francophone. Elle a pour seul objectif d'accroître l'efficacité de la Francophonie en réglant une fois pour toutes les questions institutionnelles.

Le représentant de la France a souhaité que cette proposition soit adoptée par la présente Conférence.

S'exprimant au nom de ses collègues qui l'ont chargé de présenter la position des ministres africains sur divers points de l'ordre du jour et, notamment, sur les amendements à la Charte de la Francophonie, S.E. M. Moustapha Niassé, ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur, expose que la CMF doit s'en tenir à la Charte dans la forme où elle a été adoptée à Marrakech.

Faisant écho à la position exprimée ensuite par le chef de la délégation du Burkina Faso, S.E. M. Ablassé Ouédraogo, ministre des Affaires étrangères, les représentants des pays africains ont exprimé leur souhait de voir appliquées les dispositions arrêtées par consensus à Marrakech et mis en œuvre le dispositif institutionnel qui en découle.

Constatant, au terme du débat, qu'un consensus ne pouvait être trouvé sur la proposition d'amendements de la France, le président de la Conférence a proposé d'en référer à l'appréciation des chefs d'État et de gouvernement. Cette proposition est adoptée.

5.2. Communication des candidatures au poste de secrétaire général de la Francophonie

S.E. M. Nguyen Manh Cam rappelle qu'il a chargé le président du CPF de recueillir les candidatures au poste d'administrateur général de l'Agence de la Francophonie, comme le président Kérékou, président en exercice de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, l'avait fait pour le poste de secrétaire général de la Francophonie.

Il informe la Conférence que trois candidatures ont été reçues : celles du Dr Émile-Derlin Zinsou, ancien président du Bénin et ancien président du CPF, du Boutros Boutros-Ghali, ancien secrétaire général des Nations unies, et de M. Henri Lopes, directeur général adjoint de l'Unesco.

Le président de la Conférence annonce que le président du CPF a été informé par lettre du retrait de la candidature de M. Lopes.

À une question posée par le chef de la délégation du Burkina Faso sur l'éventualité d'un mandat de deux ans pour M. Boutros Boutros-Ghali, le représentant de l'Égypte répond que son pays ne saurait accepter un demi-mandat pour son candidat.

5.3. Communication des candidatures au poste d'administrateur général de l'Agence de la Francophonie (ACCT)

Poursuivant son exposé, le président de la CMF annonce que deux candidatures ont été déposées au poste d'administrateur général de l'Agence de la Francophonie : celles de M. Roger Dehaybe, commissaire général aux relations internationales de la Communauté française de Belgique, et de M. Abdoulwahab Said Ahmed, de la République fédérale islamique des Comores. Cette dernière candidature a été retirée.

Le président propose que le choix de l'administrateur général de l'Agence de la Francophonie se fasse lors d'une session extraordinaire de la CMF, convoquée immédiatement après la clôture du Sommet. Plusieurs délégations appuient cette proposition.

6. EXAMEN ET ADOPTION DU PROJET DE DÉCLARATION DE HANOÏ

Présentation

Le président de la CMF rappelle que le document est le fruit d'un travail collectif auquel ont participé un nombre important d'États et de gouvernements membres, tant au sein des différentes commissions du CPF qu'au sein du Conseil permanent lui-même. Il remercie le Vietnam pour avoir élaboré la première version de cette déclaration et avoir ainsi contribué grandement à la qualité des travaux. Il invite Mme Ton Nu Thi Ninh, représentant du Vietnam, à présenter ensuite le projet de Déclaration qui est structuré selon une approche en cinq parties.

En introduction, le projet de Déclaration souligne les défis du moment que sont la mondialisation et ses effets sur les plus démunis, la nécessité de renforcer la dimension économique de la Francophonie, la persistance de nombreux foyers de conflits, ainsi que les fléaux de la pauvreté et du sous-développement (points 1 à 4).

Le texte réaffirme ensuite certains principes et certaines valeurs partagées par la Francophonie qui sont susceptibles de contribuer à orienter les engagements des chefs d'État et de gouvernement : respect des identités de chaque partenaire, culture comme fondement du développement, usage commun de la langue française, foi dans les valeurs démocratiques fondées sur le respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales, des droits des peuples et des droits des minorités, recherche du mieux-être des populations dans l'indépendance, la liberté et la solidarité (points 5 à 8).

Une troisième partie renvoie à la stratégie d'intervention de la Francophonie : mise en commun des ressources et des énergies, contribution active à la prévention et au règlement pacifique des conflits en liaison avec les organisations internationales, dynamisation de la coopération multilatérale et tout particulièrement l'exploitation du riche potentiel de ressources humaines au service du développement et la mise en œuvre du Plan d'action de Montréal consacré aux nouvelles technologies de l'information, promotion des échanges culturels sous toutes ses formes, entraide et élargissement de la coopération entre les pays développés et les pays moins avancés, ainsi qu'entre les pays du Sud eux-mêmes (points 9 à 15).

Dans une quatrième partie, les chefs d'État et de gouvernement s'engagent à apporter les moyens financiers, techniques et humains nécessaires à la coopération multilatérale francophone et à la mise en œuvre du Plan d'action.

La cinquième et dernière partie de la Déclaration consacre la mise en œuvre de la réforme institutionnelle dont une étape importante est la nomination du premier secrétaire général de la Francophonie.

Débats

Les délégués qui s'expriment se félicitent de la façon dont le texte de la Déclaration a été préparé. Le texte explique ce qu'est la Francophonie, présente ses aspirations et invite à une véritable démarche solidaire et consensuelle.

Cinq propositions d'amendements sont adoptées. Elles concernent les articles 7, 13 et 17. En outre, deux nouveaux articles sont introduits dans la Déclaration immédiatement après le paragraphe 9 et le paragraphe 16.

La Conférence adopte le projet de Déclaration qui sera examiné par les chefs d'État et de gouvernement.

7. EXAMEN ET ADOPTION DU PROJET DE PLAN D'ACTION DE HANOÏ

Présentation

Le Plan d'action soumis à l'examen de la Conférence constitue à la fois le bilan positif des actions menées jusqu'à présent par la Francophonie et un défi lancé à ces mêmes opérateurs. Ce plan d'action est structuré en trois parties distinctes.

La première partie présente les mandats confiés au secrétaire général de la Francophonie, qui sont de développer les initiatives politiques susceptibles de contribuer au règlement pacifique des conflits en cours, d'intensifier la coopération avec les organismes internationaux et régionaux et de contribuer à la consolidation de l'État de droit et du processus démocratique. En outre, elle invite l'Agence de la Francophonie et les opérateurs directs à travailler en synergie par l'intermédiaire du Conseil de coopération animé par le secrétaire général.

La deuxième partie présente les grandes orientations de la coopération multilatérale dans le cadre des cinq programmes mobilisateurs arrêtés à Cotonou.

— Un espace de liberté et de démocratie

Les actions proposées dans ce programme reposent sur un engagement ferme de la Francophonie à intensifier ses efforts pour l'avènement d'une paix durable, en contribuant à la diffusion d'une culture de tolérance, de paix et de justice dans les relations internationales. Ces actions concernent tant les mécanismes susceptibles de prévenir des conflits, de maintenir la paix et de contribuer à régler pacifiquement les conflits dans les pays membres que l'établissement d'une coopération efficace pour la prévention des crimes ainsi que pour la lutte contre la circulation croissante des armes. Elles visent aussi la poursuite de la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales, l'accompagnement des processus de démocratisation, le soutien à la lutte contre la discrimination, l'exclusion et l'intolérance, notamment en ce qui concerne les enfants, le renforcement de la justice pénale et l'assistance judiciaire des pays en situation d'urgence dans leur lutte contre l'impunité.

Ce programme s'inscrit ainsi à la fois dans l'action politique du futur secrétaire général de la Francophonie et dans les actions de coopération qui seront poursuivies par les opérateurs, principalement l'Agence de la Francophonie.

— Un espace de culture et de communication

L'accent sera mis sur le développement des industries culturelles et la circulation des créateurs, de leurs produits et services, sur le développement de la presse écrite et audiovisuelle, sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et sur la consolidation du réseau TV5.

De façon plus particulière, il est proposé de consolider le Marché des arts du spectacle africain (Masa), les centres de lecture et d'animation culturelle (Clac), les radios locales ainsi que l'aide à la production du livre et à celle de l'audiovisuel. Des efforts seront également déployés pour réduire les entraves à la circulation des créateurs, des produits et des services culturels dans la perspective de l'élaboration d'une convention intergouvernementale sur la culture. La Francophonie pourrait s'inspirer du modèle du Conseil de l'Europe qui permet à chaque État, quand il le veut et quand il le peut, de ratifier une convention internationale.

Dans le domaine de la communication, la Francophonie s'engage résolument dans les nouvelles technologies de l'information. Le Plan d'action de Montréal sera rapidement mis en œuvre.

S'agissant de TV5, l'implication de la Francophonie multilatérale ainsi que celle des pays africains se poursuivra.

— Un espace de savoir et de progrès

Il s'agit là d'un programme majeur qui représente les besoins les plus urgents de la plupart des États membres. L'éducation et la formation restent des axes de coopération prioritaires.

Les efforts seront poursuivis dans le domaine de la lutte contre l'analphabétisme et pour le développement de l'éducation de base. Une attention particulière sera portée à la formation continue par la formation à distance et à l'enseignement du et en français.

Le secteur de la formation technique et professionnelle est retenu comme prioritaire. Dans cet esprit, des assises francophones de la formation professionnelle et technique auront lieu au premier semestre 1998. Une réflexion se prolongera dans le domaine universitaire sur ce thème.

S'agissant des interventions menées par l'Aupelf-Uref, elles continueront d'être orientées vers le co-développement, le partage de l'excellence, la valorisation de l'expertise et de la recherche au Sud. Une attention particulière sera apportée à la mobilité universitaire en Francophonie et au développement de l'université virtuelle. Un effort sera déployé pour la recherche-développement.

Un soutien sera apporté à la Confémen, à la Conféjes, aux Jeux de la Francophonie et à l'Université Senghor d'Alexandrie.

— Francophonie, économie et développement

Les énergies et les ressources seront mobilisées pour intensifier la mise en œuvre des recommandations et des décisions adoptées par les grandes conférences des Nations unies sur le développement. La nécessité du maintien de l'aide publique au développement est réaffirmée.

Des efforts seront déployés pour sensibiliser les institutions internationales économiques, financières et commerciales et les autres bailleurs de fonds sur la nécessité de prendre en compte la dimension sociale du développement.

Un espace de coopération économique sera mis en place, espace conçu comme un processus plutôt que comme un aboutissement, comme un réseau de coopération s'appuyant sur les organisations régionales et mondiales existantes et cherchant à faire fructifier une plus-value commune aux pays de la Francophonie. L'accent sera mis sur les échanges et les coopérations Nord-Sud et Sud-Sud. L'établissement d'un environnement juridique et institutionnel favorable à l'épanouissement de l'entreprise sous toutes ses formes sera encouragé.

En vue d'articuler un plan d'action autour de la notion d'un espace économique francophone, la tenue d'une conférence des ministres francophones de l'Économie au cours du biennium 1998-1999 est proposée.

En matière de développement durable, les actions menées par l'Institut de l'énergie des pays ayant en commun l'usage du français (IEPF) se poursuivront en accordant la priorité aux domaines suivants : l'eau douce, l'énergie, la lutte contre la désertification, la gestion durable des forêts, des océans et des mers, les actions de formation pertinentes.

L'action concernant le développement urbain et son équilibre avec le développement durable sera renforcée, notamment grâce aux actions de l'AIMF.

— La Francophonie dans le monde

Un plan d'urgence pour la relance du français dans les organisations internationales sera mis en place. Il portera plus particulièrement sur le financement de postes d'experts associés au bénéfice de jeunes francophones, auprès des institutions des Nations unies, et la prise en charge de délégués francophones pour participer aux réunions internationales.

L'engagement de veiller au strict respect du statut de la langue française dans les organisations internationales est renouvelé et les moyens nécessaires à cette fin seront dégagés.

La négociation des accords avec diverses communautés linguistiques sera poursuivie.

Des mandats spécifiques seront confiés au secrétaire général de la Francophonie, s'agissant du renforcement de la coopération entre le Secrétariat de la Francophonie et celui des Nations unies, de la poursuite de la concertation des États et gouvernements francophones en vue de la préparation et du suivi des grandes conférences mondiales, et de la négociation d'un document-cadre de coopération avec l'Union européenne ainsi qu'avec d'autres organisations régionales francophones.

La troisième partie du Plan d'action présente les conditions d'une mise en œuvre efficace de la programmation multilatérale francophone : concertation, information et formation, travail en réseau, développement de complémentarités, coordination des actions bilatérales et multilatérales, convergence entre secteur privé et cadre institutionnel.

Les différents opérateurs et acteurs sont invités à seconder le secrétaire général de la Francophonie, assisté par le Conseil de coopération, dans son mandat d'animateur de la coopération multilatérale francophone arrêtée par la Conférence ministérielle et le Conseil permanent de la Francophonie.

Les chefs d'État et de gouvernement approuvent les grandes orientations des programmations présentées par l'Agence de la Francophonie et par les opérateurs directs et reconnus du Sommet. La Conférence ministérielle et le Conseil permanent de la Francophonie sont chargés de veiller à l'exécution du Plan d'action.

Débats

Plusieurs délégations s'expriment sur l'ensemble du projet de Plan d'action. Tous soulignent la qualité du document qui met en perspective les grandes orientations de la coopération multilatérale adoptée à Cotonou et précise les moyens spécifiques de sa mise en œuvre. Les délégations insistent sur le fait que la coopération multilatérale doit rester au cœur des préoccupations de la Francophonie et que les actions menées doivent répondre aux besoins des populations.

M. William Ancion, ministre des Relations internationales des gouvernements de la Communauté française de Belgique et de la Région wallonne, marque son intérêt pour le secteur de l'éducation et de la formation, et rappelle l'importance qu'il convient d'accorder à la jeunesse francophone qui pourrait constituer le thème du prochain Sommet. Il est essentiel d'être à son écoute et de la rassurer. Il adhère aussi pleinement aux actions proposées en matière de droits de l'homme, et plus particulièrement des droits des femmes et des enfants.

Mme Diane Marleau, ministre de la Coopération internationale et ministre responsable de la Francophonie du Canada, fait remarquer que le Plan d'action offre plusieurs possibilités d'action et qu'il conviendra de faire des choix en privilégiant les secteurs porteurs d'avenir. La mise en œuvre des actions retenues devrait comporter une obligation de résultats. Des évaluations seront donc nécessaires pour mesurer le chemin parcouru. Elle confirme l'intérêt de son pays pour les nouvelles technologies de l'information et l'aide pour la mise en œuvre du Plan d'action de Montréal sur les inforoutes.

Pour sa part, M. Bernard Thériault, ministre des Affaires intergouvernementales et autochtones, ministre responsable de la Francophonie du gouvernement du Nouveau-Brunswick, insiste sur l'axe de développement économique du Plan d'action et informe la Conférence que le Nouveau-Brunswick apportera des contributions significatives à cet égard. Il est par ailleurs heureux de la place qui est faite aux femmes et invite ses collègues à soutenir des actions, notamment, en faveur de la formation professionnelle et de l'insertion dans la vie active. Il félicite enfin M. Jean-Louis Roy, secrétaire général de la Francophonie, pour la qualité du travail qu'il a accompli au cours des huit dernières années, pour son dévouement et son attachement à la Francophonie.

Tout en marquant leur adhésion au projet de Plan d'action, plusieurs délégations soumettent des propositions d'amendements. Elles concernent le titre II, « Programmes mobilisateurs : grandes orientations », et le titre III, « Mise en œuvre et suivi ».

S'agissant du titre II, la Conférence adopte des amendements aux paragraphes 6 et 7 d'« Un espace de liberté, de démocratie et de développement » ainsi qu'au paragraphe 16 d'« Un espace de culture et de communication » et aux paragraphes 31, 32 et 33 de « La Francophonie dans le monde ».

Un seul amendement est adopté au titre III du document. Il concerne l'ajout d'un paragraphe à insérer à la suite du paragraphe 40.

Puis la Conférence adopte le Plan d'action qui sera soumis aux chefs d'État et de gouvernement.

8. COMMUNICATION DE L'AIFLF

Après avoir présenté les regrets du président empêché, M. Etienne Knoops, vice-président de l'AIFLF, rappelle que la Charte de la Francophonie adoptée à Marrakech a consacré le rôle de l'AIFLF en tant qu'Assemblée consultative de la Francophonie.

Il réaffirme le plein soutien de l'AIFLF à l'ensemble de la réforme institutionnelle qui connaîtra son aboutissement au Sommet de Hanoi. Il annonce qu'afin de mettre immédiatement en œuvre les procédures de consultation prévues par la Charte, son organisation soumettra aux chefs d'État et de gouvernement un « Avis sur l'État de droit dans le monde francophone en relation avec la coopération et le développement économique ».

Par sa réflexion et ses appels à l'opinion internationale et à l'ONU, l'AIFLF s'est impliquée dans la situation prévalant en Afrique centrale ces dernières années. Elle est convaincue que la Francophonie doit, plus que jamais, se prononcer avec détermination sur une situation qui touche plusieurs de ses membres.

Préoccupée par la prolifération des conflits dans l'espace francophone, l'AIFLF propose la création d'un mécanisme d'alerte et la mise en œuvre d'une véritable diplomatie parlementaire et préventive.

Rappelant le rôle joué par son organisation dans le renforcement des processus démocratiques, notamment par les missions d'observation des élections, M. Knoops insiste sur l'appui des parlementaires à la mise en place d'un « observatoire francophone de l'État de droit, de la démocratie et de la paix », auquel l'AIFLF souhaite être étroitement associée.

9. COOPÉRATION MULTILATÉRALE FRANCOPHONE

9.1. Présentation et examen des propositions de programmation et d'affectation budgétaire de l'Agence de la Francophonie (ACCT) et des opérateurs directs

9.1.1. Agence de la Francophonie

Le secrétaire général de l'Agence de la Francophonie, M. Jean-Louis Roy, rappelle que le projet de programmation de l'Agence s'inscrit dans le cadre de la programmation quinquennale adoptée par le Sommet de Cotonou en décembre 1995.

Ainsi, il s'inscrit dans la continuité et l'innovation : continuité, car l'Agence poursuivra ses grandes actions de coopération dans les domaines qui la caractérisent ; innovation, car l'Agence a tenu compte des impératifs de la dimension économique de la coopération multilatérale souhaitée par le Vietnam ainsi que de l'émergence des technologies de l'information qui a donné lieu à l'adoption du Plan d'action sur les inforoutes, à Montréal, en mai 1997.

En outre, des ajustements ont été apportés à la programmation relative à la coopération juridique et judiciaire et à l'État de droit afin de tenir compte des recommandations du bureau de suivi de la Conférence des ministres de la Justice qui s'est réuni au Caire récemment.

S'agissant de la Francophonie dans le monde, le secrétaire général fait état de ses démarches qui ont conduit à la conclusion de quinze ententes et accords avec des organisations internationales. D'autres accords sont en voie de conclusion. Ces accords permettront à l'Agence de la Francophonie de travailler en synergie avec ses grands partenaires internationaux. Ces accords seront enrichis par les financements en cours de négociation avec la Banque africaine de développement et la Banque mondiale.

L'Agence de la Francophonie poursuivra par ailleurs des actions d'appui et de participation des francophones aux grandes conférences internationales. Elle s'est déjà attelée, dans la mesure de ses moyens, à la mise en œuvre des décisions et des recommandations de ces conférences.

M. Roy souligne que le rayonnement de la Francophonie dans le monde repose aussi sur les grandes manifestations internationales qui ont une dimension à la fois culturelle et économique : le Marché des arts du spectacle africain (Masa), créé en 1992, le Fespaco. De même, la présence de la Francophonie aux grands marchés (Mipcom, Mip-TV, Midem) de l'audiovisuel et de la chanson ont déjà commencé à porter leurs fruits. Un nouveau marché francophone du multimédia sera créé au cours du prochain biennium afin de dynamiser la dimension économique des technologies de l'information.

La proposition de programmation de l'Agence fait une place plus importante aux technologies de l'information considérées comme des instruments du développement.

L'exigence première de solidarité, sans laquelle la Francophonie ne présenterait guère d'intérêt pour les États et les gouvernements qui y ont adhéré, caractérise la proposition de programmation de l'Agence. L'Agence développera l'action entreprise en milieu rural, en particulier par l'intermédiaire des Clac, grâce aux appuis financiers obtenus de l'Unicef, du CRDI et de la Banque mondiale, et des radios locales. Elle continuera d'accorder une priorité forte au domaine de l'éducation de base ainsi qu'à la formation à distance, une des activités essentielles de la nouvelle École internationale de la Francophonie de Bordeaux.

À cet égard, l'Agence s'inscrit résolument dans les orientations arrêtées dans le Plan d'action de Montréal. Elle plaide en faveur de ressources financières accrues afin de permettre la mise en œuvre de ce plan ambitieux et primordial pour le développement de la Francophonie.

Le développement de la presse écrite fait aussi partie des priorités de l'Agence. Un réseau intrant sera mis en place pour relier les entreprises de presse du Sud, qui pourra s'ouvrir aux autres entreprises de la Francophonie.

En outre, l'Agence affinera les modes d'intervention dans le domaine entrepreneurial, notamment en faveur des jeunes et des femmes, et elle confirme l'intérêt de la Francophonie pour les modes d'expression culturelle et pour leur insertion dans le marché important des industries culturelles. Du livre au film, en passant par les arts vivants, les actions proposées dans la programmation constituent, pour le monde, un témoignage de la créativité des francophones. À cet égard, la participation de l'Agence, en tant qu'invitée d'honneur de la Francophonie au Salon du livre de Genève en 1998, constituera un temps fort. La réunion des ministres de l'Économie et des Finances, que l'Agence a mandat d'organiser durant le biennium 1998-1999, lui permettra de structurer encore davantage ses interventions dans le domaine de l'économie.

Enfin, l'Agence renforcera le suivi des décisions des ministres de la Justice en ce qui concerne le soutien aux mécanismes de l'État de droit et à la mise en place de systèmes démocratiques, fondement du développement économique et social.

S'agissant des financements de la coopération multilatérale francophone, le secrétaire général indique que la Francophonie doit trouver l'adéquation nécessaire entre les moyens de la coopération multilatérale et les attentes très élevées qu'elle a fait naître depuis une dizaine d'années. Les moyens consentis à la coopération multilatérale par la Francophonie restent encore en deçà des enjeux.

M. Roy souhaite, en conséquence, que les budgets pour la programmation du biennium 1998-1999 retrouvent au moins le niveau qui était le leur en 1992-1993, c'est-à-dire 159 MF, afin de permettre à l'Agence de répondre aux exigences d'une coopération multilatérale.

Le secrétaire général de l'Agence souhaite, enfin, que les crédits déliés le soient effectivement. À cet égard, il rappelle la nécessité de la mise en application des décisions des quatre précédents sommets demandant que la part des crédits déliés soit portée à 70 % et que les fonds liés affectés à des projets qui ne peuvent être multilatéralisés au bout de deux ans soient abandonnés.

Les délégations expriment leur satisfaction pour la qualité de la proposition de l'Agence de la Francophonie, proposition qui s'inscrit parfaitement dans le Plan d'action adopté par la Conférence et qui respecte les principaux axes majeurs de la coopération multilatérale francophone.

Plusieurs délégations se félicitent de l'action de l'Agence en matière de soutien à la rénovation des systèmes judiciaires, d'aide à la création et aux artistes, grâce notamment au Marché des arts du spectacle africain, de promotion de la lecture publique et du développement rural à travers les centres de lecture et d'animation culturelle (Clac) et les radios locales, d'aide à l'édition scolaire, de soutien à la production audiovisuelle du Sud et à TV5 Afrique. Les interventions de l'Agence s'agissant de l'aide aux PME-PMI ainsi que les actions de l'Institut de l'énergie des pays ayant en commun l'usage du français (IEPF) sont considérées comme essentielles pour le développement des pays membres. Enfin, la création de la nouvelle École de la Francophonie est accueillie favorablement ainsi que la stratégie de formation faisant appel aux nouvelles technologies de l'information.

Tous les intervenants, à la suite notamment du Burkina Faso, rendent hommage à M. Jean-Louis Roy qui a été nommé à la tête de l'Agence de la Francophonie en 1989 et qui s'est investi pleinement dans sa mission. Sa persévérance et sa détermination ont marqué la voie de la continuité francophone au cours de huit années de Francophonie active.

Un hommage est également rendu à l'ensemble du personnel de l'Agence, toutes nationalités confondues, qui œuvre au développement de la Francophonie. Ce personnel doit être encouragé et rassuré.

9.1.2. Aupelf-Uref

En introduction à la présentation du projet de programmation de l'Aupelf-Uref pour le biennium 1998-1999, M. Michel Gervais, président de l'Aupelf-Uref, évoque le bilan des actions menées, présenté dans l'état d'avancement des projets 1996-1997. Cette programmation s'organise autour des grands fonds, correspondant aux métiers de l'université, c'est-à-dire : Fonds de la recherche, Fonds de l'information, Fonds de la formation, mais aussi Fonds régional pour l'enseignement supérieur. Elle se réalise à travers un réseau des 35 universités et centres de recherche qu'anime aujourd'hui l'Aupelf-Uref.

La programmation pour le biennium 1998-1999 s'inscrit dans la continuité des actions engagées, organise celles-ci, les rend visibles par les mêmes grands fonds et consolide la dynamique de recherche, d'information, de formation et de coopération régionale.

M. Gervais souligne ensuite quelques aspects innovants de cette programmation. Le Plan d'action de Montréal, adopté par la Conférence des ministres chargés des inforoutes, a conduit à la redistribution de l'ensemble des programmes liés aux inforoutes et surtout à la confirmation du projet de mise en place de l'université virtuelle francophone.

Sur la base des résultats obtenus, la Confémen a recommandé de favoriser la mobilité des chercheurs, des enseignants et des étudiants. Elle a demandé qu'une réflexion soit engagée en matière d'enseignement supérieur, technologique et professionnel.

La Confémen a proposé un plan d'action permettant la construction d'une Francophonie plurielle par un plan d'aménagement linguistique dans chaque pays.

Dans la présentation qu'il fait de la programmation pour le biennium 1998-1999, M. Michel Guillou, directeur général de l'Aupelf et recteur de l'Uref, insiste sur le caractère dynamique de cette programmation faite pour attirer, mettre en réseaux et mouvoir la jeunesse francophone.

Il lance un appel aux États membres de la Francophonie pour qu'ils renforcent les moyens d'action de l'Aupelf-Uref autour de l'information, concernant la mise en place des centres Syfed notamment, de la recherche, de l'enseignement du et en français, des bourses de mobilité et de la régionalisation.

9.1.3. AIMF

Après avoir retracé le parcours de l'AIMF reconnue en tant qu'opérateur direct au Sommet de Cotonou, M. Pierre Figeac, secrétaire permanent de l'AIMF, indique que son organisation se présente aujourd'hui comme un réseau de capitales et de métropoles francophones qui mène sur le terrain des opérations à taille humaine, au profit des populations urbaines. Ainsi, au cours des sept dernières années, l'AIMF a réalisé une centaine de projets totalisant environ 100 MF.

M. Figeac évoque le rôle important des maires qui se retrouvent en première ligne. Ils incarnent une force concrète, active et crédible.

S'agissant de la proposition de programmation de l'AIMF, il rappelle qu'elle est l'expression d'une volonté commune ; le projet de programmation présenté par l'AIMF pour le biennium 1998-1999 a été adopté lors de la 18^e assemblée générale qui s'est tenue à Bruxelles en août 1997. Ce projet est organisé autour de deux grands axes : programme d'aide au développement des villes, programme d'aide à l'informatisation des états civils.

En ce qui concerne le programme d'aide au développement des villes, la programmation présentée par l'AIMF se propose de poursuivre l'action déjà engagée dans cinq projets : centres communautaires de santé, assainissement des quartiers, réhabilitation de marchés et d'abattoirs, assainissement de voirie, traitement des déchets urbains.

Le programme d'aide à l'informatisation des états civils sera étendu en vue, d'une part, de couvrir l'ensemble des communes des villes déjà concernées et, d'autre part, de faire profiter des nouveaux sites. Cette action renforce au quotidien les droits de l'homme.

Après avoir présenté chacun des programmes, le secrétaire permanent de l'AIMF conclut sur les moyens financiers requis d'un montant total de 21 MF, au titre de 1998, pour la mise en oeuvre de la programmation.

M. Figeac considère que ce budget est modeste et constitue un seuil minimum pour donner à l'AIMF une crédibilité adéquate. Il souhaite que la Conférence entende l'appel de l'AIMF car c'est aussi dans cette organisation que se joue l'avenir de la Francophonie.

Le président de la Conférence remercie M. Figeac de son intervention et se réjouit du rôle important que l'AIMF joue dans la Francophonie. Il se dit sensible à cet engagement.

9.1.4. TV5

M. Patrick Imhaus, président de TV5 Europe, fait tout d'abord un tour d'horizon du développement de TV5 qui, aujourd'hui, dessert 75 millions de foyers dans le monde. C'est dire le rôle primordial de TV5 pour le rayonnement de la Francophonie.

Le bilan du réseau des télévisions francophones est largement positif. TV5 est aujourd'hui la première chaîne internationale publique, bien avant les autres télévisions de même catégorie.

Intervenant à son tour, M. Mactar Silla présente l'évolution de TV5 Afrique. Il indique qu'elle inscrit son action dans la réalité quotidienne africaine. Elle se fait l'écho d'une Afrique vivante, de ses réussites, de son développement et de sa créativité.

M. Silla se réjouit de la concertation établie avec l'Agence de la Francophonie en vue de développer le potentiel de production audiovisuelle du Sud.

Enfin, s'agissant du financement de TV5 Afrique, M. Silla fait état d'une décision du CPF proposant que TV5 Afrique puisse bénéficier directement, pour son fonctionnement de base (frais communs) d'une ligne spécifique du Fonds multilatéral unique (FMU). Il indique que cette proposition a fait l'objet d'une concertation avec l'Agence de la Francophonie.

S'exprimant au nom de TV5 Québec-Canada, M. Charles Vallerand présente deux projets de coopération reconnus prioritaires par la Conférence ministérielle responsable de TV5, dont ils ont recommandé le financement au titre du Fonds multilatéral unique (FMU).

S'agissant de l'enseignement du français, il souligne que l'envergure internationale de TV5 donne à la promotion du français par son truchement une partie universelle, à la fois vers le grand public et vers les relais que constituent les enseignants de français.

C'est dans cet esprit que TV5 propose de poursuivre la production de la série télévisée venant en appui à l'entrepreneuriat du français amorcée en 1997 avec le financement de l'Agence de la Francophonie, de mettre en oeuvre des formations de formateurs à l'exploitation pédagogique des émissions de TV5, et de consolider, d'adapter et d'étendre, aux pays du Sud en particulier, les supports pédagogiques mis à la disposition des enseignants depuis plusieurs années déjà.

En ce qui concerne la présence de TV5 sur les inforoutes, M. Vallerand rappelle que TV5 est devenue la première télévision d'expression française à se doter d'un site Web en 1995. Ce site lui permet de faire connaître sa programmation et d'offrir une plus grande interactivité à son public. TV5 se propose de poursuivre le développement de son site, d'y accroître la fonction de relation avec des publics cibles, notamment des enseignants, et d'expérimenter la diffusion de ses programmes.

Les moyens financiers requis pour la mise en oeuvre de cette proposition de programmation s'élève à 19,5 MF, au titre de 1998.

9.1.5. Université Senghor d'Alexandrie

Dans son exposé, le P' Souleymane Seck, recteur de l'Université Senghor, fait le point sur l'évolution de l'Université en soulignant la pertinence de ses programmes de formation, sa crédibilité au niveau international, son rayonnement de plus en plus grand et sa politique d'insertion réussie des diplômés.

Au-delà des 26 pays francophones déjà représentés, l'Université Senghor d'Alexandrie compte ouvrir les prochains concours aux ressortissants de l'Angola, du Mozambique, du Nigeria, du Ghana et de l'Afrique du Sud, à condition qu'ils sachent communiquer en français.

D'autre part, le conseil d'administration de l'Université a décidé de revenir à un recrutement annuel des auditeurs.

L'Université entend poursuivre son action au sein des filières de formation essentielles au développement du continent africain : administration-gestion, gestion de l'environnement, nutrition-santé et gestion du patrimoine culturel.

Par ailleurs, les besoins et les demandes des États conduisent l'Université à envisager la création d'une filière de formation d'archivistes, formation qui pourra démarrer dès que les financements requis seront disponibles.

Enfin, compte tenu du succès que rencontrent les grandes conférences d'éveil de l'Université Senghor, il est envisagé de poursuivre le cycle de ces conférences et d'en assurer la diffusion la plus large dans l'espace francophone.

Le recteur de l'Université Senghor conclut sur les moyens financiers requis d'un montant total de 36 MF, au titre de 1998-1999, pour la mise en œuvre de la programmation.

Le président de la Conférence ministérielle félicite M. Seck pour la qualité des actions de l'Université Senghor, qui contribuent au développement du continent africain.

9.1.6. Débat général sur le point 9.1

Le président ouvre le débat sur les présentations de l'ensemble des opérateurs. Tous les intervenants adressent leurs vives félicitations aux responsables de l'Aupelf-Uref, de l'AIME, de TV5 et de l'Université Senghor d'Alexandrie. Certains d'entre eux formulent des propositions, des demandes ou des observations particulières.

Ainsi, le représentant du Sénégal dit son appréciation des Assises qui se sont tenues à Hué sur l'enseignement du et en français. Il demande à l'Aupelf-Uref de renforcer ses actions en faveur de l'enseignement du français langue seconde en Afrique francophone.

Le représentant du Rwanda se félicite de la collaboration de l'Aupelf sur un projet d'enseignement du français aux étudiants anglophones de l'Université nationale et souhaite que cette action soit intensifiée. Il remercie également l'Agence de la Francophonie pour ses actions de solidarité dans les domaines de l'éducation et de la justice, durement touchés par les événements de 1994.

Le chef de la délégation du Cambodge, qui considère que ce Sommet en Asie est un tournant de la Francophonie, exprime le vœu que son pays puisse accueillir une instance francophone. Il souligne tout l'intérêt des actions de l'Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche, notamment à l'Institut de technologie du Cambodge. À cet égard, il exprime sa vive reconnaissance à la France et à la CFB qui soutiennent fortement les interventions de l'Aupelf-Uref au Cambodge. Le ministre exprime enfin le vœu que la création d'un institut francophone d'archéologie au Cambodge soit prise en compte lors du prochain biennium.

Le représentant d'Haïti salue plus particulièrement l'action de l'Aupelf-Uref dans son pays. Il souligne le projet d'institut de gestion et de droit fondamental pour le développement des ressources humaines en Haïti et demande à la Conférence d'accorder à l'Aupelf-Uref tous les moyens nécessaires à sa création.

Le représentant de Moldavie souligne l'intérêt croissant que représente pour son pays l'adhésion à la communauté francophone. Il se félicite de la signature d'un accord-cadre entre le gouvernement et l'Agence de la Francophonie, ainsi que de l'action de l'Aupelf-Uref qui se traduit par l'adhésion de cinq universités et l'ouverture d'un bureau.

Pour le représentant de l'Égypte, l'Université Senghor d'Alexandrie, symbole de l'universel, est une belle réalisation. Il plaide pour que la Francophonie apporte un soutien accru à cette institution à laquelle le gouvernement égyptien attache une grande importance. À ce sujet, la Communauté française de Belgique annonce qu'elle recherche un mode de coopération concrète avec l'Université, notamment par un système de bourses.

Concernant l'AIMF, la Communauté française de Belgique confirme qu'elle participera à son fonds d'investissements tout en lui apportant sa contribution par le canal du FMU. La Côte d'Ivoire, pour sa part, souhaite que l'AIMF se penche sur la question dramatique des enfants de la rue.

TV5 est un autre grand succès francophone dont le Sénégal souhaite l'extension, tant en Afrique que dans les autres parties du monde. Dans cette perspective, le représentant de la République dominicaine réitère l'appel qu'il lance depuis deux ans pour la réception du signal de TV5 à Dominique.

Enfin, le représentant de la France attire l'attention des opérateurs et de la Conférence sur les écarts observés dans les prévisions budgétaires et souligne combien il est difficile, dans ces conditions, de porter des jugements pertinents sur les programmations présentées. Il propose que mandat soit confié au prochain secrétaire général d'opérer un rapprochement entre les programmes et les budgets, et de les soumettre à la prochaine CMF. Il estime que la CMF doit se doter de moyens véritables de contrôle et d'évaluation des activités des opérateurs.

Il souhaite en outre que la coopération multilatérale francophone s'efforce d'attirer d'autres acteurs susceptibles d'apporter des financements : collectivités locales, entreprises, etc.

À cette occasion, il annonce que la contribution volontaire de la France pour le biennium 1998-1999 sera en augmentation de 17 %.

9.2. Conférences ministérielles permanentes

9.2.1. Conférence des ministres francophones de l'Éducation nationale (Confémen)

Dans son intervention, M. Bougouma Ngom, secrétaire général de la Confémen, fait d'abord quelques rappels concernant l'évolution du mandat de l'organisation depuis 1993.

La Confémen a reçu du Sommet de Maurice un mandat d'orientation de la programmation « Éducation-Formation » au sein de la Francophonie. À la suite de la réunion de Yaoundé (1996), l'éducation de base est devenue une priorité pour la Confémen, et plus précisément la réforme des curricula et l'harmonisation des programmes, l'édition scolaire et la formation des enseignants ainsi que l'enseignement du et en français, en relation avec les partenaires. Ces axes programmatiques ont été réaffirmés par le Sommet de Cotonou.

La formation technique et professionnelle des jeunes et leur insertion dans la vie active constituent un autre axe prioritaire de la Confémen. À cet égard, elle organisera en 1998, avec l'Agence, les Assises sur la formation technique et professionnelle. Ces assises permettront de dégager des consensus, de susciter des engagements et de développer une nouvelle dynamique partenariale.

Le secrétaire général de la Confémen exprime sa satisfaction pour le traitement diligent des dossiers soumis au CPF par la Confémen, en particulier pour ce qui concerne la place de son organisation dans le dispositif institutionnel francophone.

Le président remercie le représentant de la Confémen et se dit sensible aux préoccupations et aux perspectives qu'il a évoquées.

9.2.2. Conférence des ministres francophones de la Jeunesse et des Sports (Conféjes)

Le président en exercice de la Conféjes et du Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) rappelle que le mandat confié à son organisation s'inscrit dans le cadre de l'éducation et de la formation de la jeunesse dans le secteur extrascolaire. Ce mandat a été confirmé par la résolution n° 21 du Sommet de Cotonou. C'est dans ce contexte que la Conféjes conduit des programmes dont l'insertion économique et sociale des jeunes constitue le substrat essentiel. Ces programmes se déclinent en trois axes principaux : l'insertion économique des jeunes (IEJ), le développement des pratiques sportives de haut niveau, la formation de formateurs (programme des bourses).

En outre, la Conféjes est associée à la préparation des Assises sur la formation technique et professionnelle, et elle a participé, par l'intermédiaire d'une délégation de 16 jeunes, au forum Francophonie - Jeunesse - Inforoutes qui s'est tenu en marge de la Conférence de Montréal sur les inforoutes.

Le secrétaire général rend compte de la session extraordinaire de la Conféjes, tenue à Tananarive (Madagascar) le 26 août 1996, avec la participation de 27 ministres.

S'agissant des orientations de la programmation 1998-1999, la Conféjes entend poursuivre et consolider ses actions en matière d'appui aux États dans leur politique en faveur de la jeunesse et d'insertion des jeunes à la vie active. La Conféjes envisage de mettre en œuvre un programme de production de matériels sportifs par les jeunes, dans le cadre d'un partenariat associant le bilatéral et le multilatéral. De même, le programme de bourses doctorales sera poursuivi.

Le ministre exprime sa satisfaction pour le traitement diligent des dossiers soumis au CPF, en particulier en qui concerne la place de son organisation dans le dispositif institutionnel francophone, ainsi que pour la modification de l'intitulé du comité de programme « Scolarisation, Éducation, Formation » qui devient « Éducation, Formation, Jeunesse ».

9.3. Autres rapports

9.3.1. Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF)

S'agissant des III^e Jeux de la Francophonie qui se sont déroulés à Madagascar du 27 août au 6 septembre 1997, le secrétaire général de la Conféjes indique que ces jeux ont connu la participation de plus de 2 000 jeunes en provenance de plus de 35 pays. Ils ont été caractérisés par un esprit de fraternité et d'amitié. Les IV^e Jeux se tiendront au Canada en 2001 et ils seront organisés sous l'autorité du nouveau secrétaire exécutif du Comité international des Jeux de la Francophonie, M. Michel Dach, qui remplace M. Alain Gautier.

Invité à prendre la parole, le représentant de Madagascar exprime la reconnaissance de son pays à l'endroit des pays, de leurs délégations ainsi que des personnalités du monde francophone qui ont bien voulu contribuer à faire des III^e Jeux un succès incontestable.

Le président de la CMF félicite les autorités malgaches pour la parfaite organisation des Jeux et formule, à l'égard des pays et des délégations présents à Madagascar, ses plus vifs remerciements pour l'esprit de solidarité et de fraternité qui a permis aux Jeux d'être non seulement un grand moment sportif, mais aussi un important événement culturel.

9.3.2. Forum francophone des affaires (FFA)

Dans son exposé, M. Florian Rompré, secrétaire général du FFA, rappelle que la mission du Forum francophone des affaires, en vertu de sa charte, est de développer des échanges commerciaux, industriels et technologiques au sein de l'espace économique francophone et d'améliorer la coopération entre ses membres. Ces échanges s'effectuent essentiellement par l'intermédiaire des petites et moyennes entreprises du secteur privé. Il souligne que le sixième

forum, qui s'est tenu à Hô Chi Minh-Ville, a connu un grand succès et a ouvert pour le Vietnam des perspectives économiques intéressantes.

Compte tenu du rôle que le FFA est le seul à jouer sur le terrain du développement économique francophone, le secrétaire général souhaite que le Forum puisse bénéficier d'un statut officiel qui reconnaisse la spécificité de ses mandats.

Après cet exposé, le représentant du Canada-Québec estime qu'après dix ans d'efforts, le temps est venu d'examiner le chemin parcouru et de reconsidérer, à la lumière de l'expérience et des nouveaux défis de cette fin de siècle, le rôle que le FFA devrait être appelé à jouer au cours des prochaines années. Le Québec veut contribuer à une telle réflexion. De plus, dans le contexte de la tenue d'une conférence des ministres de l'Économie au cours du prochain biennium, le Québec considère essentiel que soient précisées les attentes à l'égard du secteur privé, et plus particulièrement du FFA.

Le représentant de la Roumanie, pour sa part, souhaite que le FFA joue un rôle déterminant dans l'élaboration de l'espace économique francophone. Il propose que le IX^e Sommet, qui pourrait se tenir à Bucarest, soit précédé d'un forum du FFA.

10. REVUE DE L'ORDRE DE JOUR ET DE L'ORDONNANCEMENT DES TRAVAUX DE LA SEPTIÈME CONFÉRENCE DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DES PAYS AYANT LE FRANÇAIS EN PARTAGE

Les projets d'ordre du jour et d'ordonnement des travaux du Sommet qui se tiendra à Hanoï les 14, 15 et 16 novembre 1997 sont adoptés par la CMF, après l'adoption d'un amendement au point 6 et la création d'un point 6.6.

11. PROCHAINES CONFÉRENCES MINISTÉRIELLES DE LA FRANCOPHONIE (DATES ET LIEUX)

La prochaine Conférence ministérielle (CMF extraordinaire) se réunira le dimanche 16 novembre à 11 h 30, au Centre des conférences internationales de Hanoï.

Il est convenu que la CMF suivante se tiendra en février 1998, probablement dans la semaine du 9, en un lieu qui reste à déterminer. Le Liban a posé sa candidature pour accueillir une conférence ministérielle en 1998.

12. QUESTIONS DIVERSES

12.1. Questions budgétaires

Le secrétaire général de l'Agence fait adopter une décision portant sur la définition des conditions d'exécution du budget provisoire de l'exercice 1998 de l'Agence de la Francophonie (doc. CMF-9/97/17).

12.2. Disposition transitoire

En application des dispositions transitoires arrêtées par la CMF de Marrakech, la CMF autorise la prolongation du contrat de M. Jean-Louis Roy qui sera à la disposition du secrétaire général et de l'administrateur général jusqu'au 31 mars 1998 pour assurer la transition.

12.3. Mandat du contrôleur financier

La CMF autorise la prolongation du mandat du contrôleur financier de l'Agence de la Francophonie jusqu'au 31 mars 1998.

13. ADOPTION DU RAPPORT GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE

Le représentant du Burkina Faso présente le projet du rapport général. Celui-ci est adopté par la Conférence ministérielle.

Le Président remercie le rapporteur pour son excellent compte rendu des travaux.

14. CLÔTURE DE LA NEUVIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE LA FRANCOPHONIE

Au terme des débats, de nombreux délégués évoquent le rôle éminent joué par M. Jean-Louis Roy durant les huit années de son mandat à la tête de l'Agence de la Francophonie.

Une motion de félicitations et de reconnaissance lui est adressée par la Conférence.

En clôturant les travaux, le président de la Conférence souligne le travail considérable qui a été accompli en vue de préparer le Sommet de Hanoi dans les meilleures conditions possibles.

Il mentionne tout spécialement le remarquable rapport du Conseil permanent de la Francophonie ainsi que les activités des différents rapporteurs dont la variété explique l'attrait que la Francophonie présente aujourd'hui pour la communauté internationale.

Si, en dépit du consensus qui s'est exprimé sur la plupart des points, il reste encore quelques questions à soumettre aux chefs d'État et de gouvernement, on peut raisonnablement penser que leurs décisions seront facilitées par la qualité, la richesse et la rigueur des débats qui ont eu lieu au cours de cette CMF.

Après avoir exprimé au secrétaire général de l'ACCT la gratitude de la Conférence et félicité l'ambassadeur Trinh Duc Du, président du CPF pour le travail préparatoire qu'il a mené en vue de faciliter les travaux de la CMF, le président remercie ses collègues ministres et chefs de délégation de leur présence sur la terre vietnamienne et déclare close la IX^e Conférence ministérielle de la Francophonie.